

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 19 juin 2026 (Saint-Germain-de-Calberte, Lozère)

L'Assemblée Générale (AG) annuelle de l'Association Nationale des Artisans Lauziers Couvresseurs (ALC) s'est tenue le vendredi 19 juin 2026 au village de vacances du Serre de la Can, à Saint-Germain-de-Calberte, en Lozère. La séance a réuni les membres artisans, les partenaires institutionnels et les sympathisants de l'association.

Présents : Guy Alexandre (Parc National des Cévennes), Stéphane Barriol (membre CA ALC), Denis Bonnal (Capeb Lozère, membre amis ALC), Gilles Bounhol (membre CA ALC), Anne-Sophie Bourasseau (membre CA ALC), Arnaud Carré (Commissaire de Massif – ANCT, Commissariat du Massif central), Vincent Caussanel (coprésident ALC), Isabelle Darnas (Département de la Lozère), Eline Debiton (APAMAC), Nicolas Diet (salarié ALC), Marc Dombre (membre ALC), Cécile Duvelle (bénévole, indépendante), Yannick Fromentoux (membre ALC), Mathieu Guirbert (membre ALC), Charlotte Herlem (salariée ALC), Alain Julien (Association Saint Jacques, membre amis ALC), Gwénaél Latrouite (membre ALC), Yoann Latrouite (membre CA ALC), Pierre Lerouxel (membre CA ALC), Christelle Peyre (ANCT, Commissariat du Massif central), David Raydon (Maire de Saint-Germain-de-Calberte, 3e Vice-président de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère), Hugues Rigal (membre ALC), David Rocher (Carrière du Tournel, représentant SNROC), Florian Servières (membre ALC), Gérard Sévérac (membre ALC), Nicolas Sévérac (coprésident ALC), Ludovic Susini (membre ALC), Elise Tognetti (membre ALC), Christian Vielledent (UDAP Aveyron et Lozère).

Excusés : Anne Allavena (DDT 48/SCREF/BDEA), Ginette Brunel (Mairie de Mende), Rémy Carré (Carrière Sud Pompignan), Sylvain Causse (membre CA ALC), Bernard Chapelle (Carrière du Lauzas), Christophe Chaptal (membre ALC), François Chauvin (indépendant, membre amis ALC), Olivier Cheze (CTMNC), Anne Coadou (membre ALC), Sarah Da Silva Neves (membre ALC), Carole Delga (Région Occitanie /), Edouard Duterte (association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches), Valérie Fuscien (Sous-Préfecture de la Lozère), Aurélie Genolher (Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée), Sébastien Heurtevent (cotrésorier ALC), Agnès Jolly-Rolland (UDAP Aveyron et Lozère), Loïc Lecuret (membre ALC), Mathias Lemaire (membre ALC), Joseph Lhoste (cotrésorier ALC), Laetitia Morellet (DRAC Région Nouvelle Aquitaine), Gaël Morin (membre ALC), Jean-Luc Morin (membre ALC), Martin Muriot (membre CA ALC), Kevin Muzzarelli (membre ALC), Cathie O'Neill (indépendante), Guylène Pantel (Sénatrice de la Lozère), Sophie Pantel (Députée de la Lozère), Marie-Agnès Petit (Département de la Haute-Loire), François Robin (Département de la Lozère), Stéphanie Robin (DREAL Occitanie), Patrice Saint-Léger (Mairie de Mende), Laurent Suau (Département de la Lozère), Félix Veissière (membre ALC), Jean-Philippe Vernhet (membre ALC), Arnaud Viala (Département de l'Aveyron), Florence Vignal (CMA Occitanie - Lozère).

A l'ordre du jour de cette Assemblée générale :

1. Mise à jour de la fiche d'inventaire des couvertures en lauzes au Patrimoine culturel immatériel de la France (PCIF)
 2. Rapport d'activités 2025
 3. Bilan financier 2025 et votes afférents
 4. Projets et actions 2026
 5. Budget prévisionnel 2026 et votes afférents
 6. Renouvellement des membres du Conseil d'administration
 7. Renouvellement du Bureau
 8. Montant des cotisations d'adhésion pour 2027
- Se référer à la présentation jointe pour les détails de chaque point de l'ordre du jour

Relevé des échanges et des décisions prises durant l'AG annuelle :

Mots d'accueil

- **Vincent Caussanel et Nicolas Sévérac (coprésidents ALC) :** Accueillent les participants et expriment leurs remerciements à la municipalité de Saint-Germain-de-Calberte ainsi qu'au village de vacances du Serre de la Can pour leur accueil. Ils saluent l'implication de Stéphane Barriol, Marc Dombre et Isabelle Darnas pour l'organisation des visites patrimoniales, ainsi que l'équipe salariée (Nicolas Diet et Charlotte Herlem) pour l'organisation de l'AG. Ils remercient les partenaires, membres et amis qui sont venus, parfois de loin. Ils excusent les nombreux partenaires et membres absents.
- **David Raydon (Maire de Saint-Germain-de-Calberte) :** Souhaite la bienvenue à l'assemblée sur le site du Serre de la Can. Il salue la démarche engagée avec la DRAC au niveau du PCI et rappelle que ce patrimoine constitue une véritable richesse économique locale. Il souligne la rareté et la valeur de la transmission de ce savoir-faire. Sur le Département de la Lozère, le soutien apporté par les collectivités s'inscrit pleinement comme un acte de préservation patrimoniale et de développement territorial, la lauze demeurant au cœur de l'identité des villages et des paysages locaux. Il remercie également Marc Dombre et ses confrères ou repreneurs pour leur action continue sur la commune de Saint-Germain-de-Calberte.

Un tour de table est ensuite réalisé pour la présentation de l'ensemble des participants.

1. Patrimoine culturel immatériel de la France (PCIF)

La mise à jour de la fiche sur le savoir-faire de la couverture en lauzes inscrite au Patrimoine culturel immatériel de la France est présentée par Cécile Duvelle et Nicolas Diet.

Cécile Duvelle définit le patrimoine culturel immatériel (PCI) en le distinguant du patrimoine matériel. Alors que cette dernière repose sur une valeur universelle exceptionnelle et une logique de conservation de biens physiques, le PCI tire sa valeur des communautés qui le font vivre. Il s'agit d'un patrimoine vivant, évolutif et recréé en permanence en interaction avec le milieu et l'histoire des praticiens. Pour cette raison, la notion d'« authenticité » figée ne s'applique pas au PCI, et l'enjeu consiste à accompagner l'évolution des savoir-faire au fil des époques sans chercher à les figer.

Selon la définition de l'UNESCO (Convention de 2003, signée par la France en 2006), le PCI comprend les pratiques, représentations, expressions, connaissances et compétences que les groupes et individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel, leur procurant ainsi un sentiment d'identité et de continuité. Ses domaines d'application sont larges et couvrent notamment les traditions orales, les arts du spectacle, les rituels festifs, les connaissances liées à la nature, ainsi que les savoir-faire de l'artisanat traditionnel.

Sauvegarder ce patrimoine consiste à en assurer la viabilité par des mesures d'identification, de documentation, de recherche, de préservation, de transmission (par l'éducation formelle et non formelle) et de revitalisation. Au niveau national, cela se traduit par la mise en place d'inventaires impliquant directement les communautés. À l'échelle internationale, le dispositif s'appuie sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, la Liste de sauvegarde urgente, le Registre des bonnes pratiques et un fonds de soutien. Les bénéfices identifiés de cette démarche touchent au partage des compétences, au respect de la diversité humaine, ainsi qu'au développement durable, les pratiques traditionnelles s'avérant souvent plus respectueuses de l'environnement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de mise à jour de la fiche d'inventaire sur la couverture en lauzes. Initiée en 2010, la fiche existante se limitait à un seul artisan, une seule technique et un seul département (la Dordogne). La DRAC Occitanie et le Ministère de la Culture ont ainsi sollicité ALC pour **enrichir ce document de manière concertée**, afin de lui donner une **légitimité nationale** en y présentant la **diversité des territoires et des techniques de pose de la lauze en France**. Le projet bénéficie d'une subvention de 7 000 €, complétée par l'engagement bénévole de Cécile Duvelle (seuls ses frais de déplacement étant pris en charge).

Le plan de travail s'articule en deux phases :

- **Phase 1 (mai à septembre 2026) :** Compilation bibliographique préliminaire, constitution d'un groupe de travail ouvert (lauziers, carriers, collectivités...), réalisation d'interviews et visites de terrain pour compléter la bibliographie et la fiche, pré-rédaction d'une version zéro la fiche.
- **Phase 2 (septembre à décembre 2026) :** Rédaction de la fiche, soumission à relecture par le groupe de travail et la DRAC Occitanie, validation par le CA d'ALC, puis dépôt officiel auprès du Ministère de la Culture.

Echanges de la salle :

- **Cécile Duvelle** insiste sur l'importance de faire entendre la voix de tous les artisans afin de refléter fidèlement la pluralité des pratiques.
- **Vincent Caussanel** invite chaque membre à "mettre sa patte" à l'ouvrage.

- **Yoann Latrouite** interroge la nature des livrables (uniquement textuels ou multimédias ?). **Cécile D.** précise que la fiche écrite est obligatoire, mais que d'autres formats (audio, vidéo) pourront être annexés à cette fiche très formalisée. **Nicolas D.** complète ces propos en indiquant qu'un projet de création de supports de médiation (notamment de films) est envisagé en 2027 et pourra dans un second temps intégrer les annexes de la fiche.
- **Quentin Deffreix** demande confirmation de la dimension nationale du projet. **Nicolas Diet** confirme qu'ALC, en tant qu'association nationale, portera l'étude au-delà de l'Occitanie, notamment sur des territoires encore peu documentés.
- **Christian Vielledent** s'enquiert de l'intégration des carriers dans la démarche. **Nicolas D.** confirme que leur rôle est essentiel, saluant la présence de David Rocher pour les représenter à travers le SNROC et l'UNICEM.
- Concernant le titre de la fiche, **Marc Dombre** propose l'intitulé suivant : "Les savoir-faire **des** couvertures en lauzes **ou en pierres**", afin d'englober toutes les réalités géologiques et techniques. **Cette proposition est validée par l'assemblée.**
- Volontaires désignés pour participer au groupe de travail :
 - o Alain Julien (relecture)
 - o Ludovic Susini.
- Nicolas Diet lancera une consultation en vue de constituer un groupe de relecture.

2. Rapport d'activités 2025 (Cf. Diapositives 3 à 9 de la présentation)

Le rapport d'activités pour l'exercice 2025 est présenté par Charlotte Herlem et Nicolas Diet.

a. Formation et qualification :

- **Chiffres clés 2025 : 68 jours de formation** dispensés pour un total de **23 stagiaires** accueillis (répartis entre initiations en Ariège, formation de formateurs à Chastel-Nouvel, et parcours certifiants CQP en Lozère).
- Consolidation de l'offre existante grâce aux **normes QualiOpi et Certif'Région**, et au **partenariat avec ABPS**. Les négociations se poursuivent avec la CMA de la Lozère pour le rachat du matériel pédagogique afin d'accroître l'autonomie de l'association.
- Reconnaissance officielle des **CQP Couvreur lauzier au RNCP** par France Compétences, un travail mené en collaboration avec la FFB 48 et l'UMGCCP, avec l'appui technique de Cathie O'Neill.
- Développement de l'ancrage territorial via des partenariats avec le PnR et Géoparc mondial Unesco des Causses du Quercy (formations courtes) et le consortium associant le BTP CFA de Dordogne et le CFA d'Ampara (Corse). L'ingénierie pédagogique développée avec l'appui de ces premiers territoires d'expérimentation permet d'essaimer et d'adapter progressivement l'offre de formation à d'autres régions, en particulier à l'échelle du Massif Central.

b. Règles professionnelles :

- Accompagnement méthodologique assuré par le consultant **François Chauvin**. La table des matières des futures règles professionnelles ainsi que

le périmètre des techniques de pose encadrées ont été validés par le groupe de travail.

- **Caractérisation scientifique des matériaux :** Lancement, en partenariat avec le CTMNC et le LNE, d'un travail de **définition d'un protocole d'essais** visant à qualifier les lauzes de couverture selon diverses typologies géologiques (analyses de résistance au gel, à la flexion, etc.). Initié en novembre 2025, ce travail se poursuit en 2026 sur la base d'échantillonnages réalisés au sein de **4 carrières tests**.
- **Protocole d'essais et R&D sur l'économie de matériaux :** Les essais d'étanchéité menés au CTMNC en 2024 s'étant révélés peu représentatifs, l'association a réorienté ses efforts vers la constitution d'une base de données de chantiers de référence réels, les tests en laboratoire n'étant pas obligatoires pour valider les règles professionnelles. En parallèle, pour répondre à des enjeux écologiques et financiers, le groupe de travail a étudié l'opportunité d'essais complémentaires de R&D afin d'identifier les limites minimales de recouvrement et d'inclinaison des lauzes en vue d'économiser de la matière première et de faire baisser le coût des toitures en lauzes. Toutefois, les deux solutions techniques envisagées pour mener ces tests — une campagne d'essais au CSTB de Nantes (100 k€ pour 5 jours) ou la fabrication d'une plateforme d'essais interne équipée d'un système d'arrosage et d'une soufflerie (environ 300 k€) — ont été définitivement écartées en raison de coûts disproportionnés pour les ressources de l'association. L'association ALC continue à étudier d'autres pistes de financement pour ces essais de R&D.

c. Approvisionnement et structuration de la filière :

- **Relancement du groupe de travail « ressource calcaire »**, afin de structurer et pérenniser l'accès à une matière première de qualité.
- **Réalisation d'un bilan économique de la micro-carrière du Pinel** (Causse du Larzac). Ce bilan vise à évaluer la viabilité financière de ce modèle d'extraction à petite échelle afin d'en analyser la reproductibilité sur d'autres gisements et à l'échelle collective.
- **Soutien régulier** apporté aux exploitants dans leurs démarches d'ouverture ou de renouvellement de carrières, en lien étroit avec le SNROC. Appui du SNROC sur son plaidoyer auprès des Minsitères.
- **Culture Pierre :** L'exercice 2025 a été marqué par des échecs successifs concernant le lancement opérationnel de l'association « Culture Pierre » et de ses projets. Dans un contexte économique complexe, les sollicitations répétées auprès des différents financeurs n'ont pas abouti. Face à ces blocages, l'association est mise en suspens.
- **Développement du réseau partenarial :** ALC a renforcé ses relations avec un large réseau de partenaires institutionnels (DREAL, DRAC Occitanie, Parcs naturels...), ainsi que de représentants du monde académique et scientifique (Université de Lyon, CESI, IMT d'Alès...). Ce maillage partenarial consolidé constitue un appui solide pour assurer la pérennisation et la structuration de la filière.

d. Communication :

- Actions soutenues sur les réseaux sociaux et de la newsletter trimestrielle.
- Couverture médiatique nationale (France TV, Des Racines et des Ailes, etc.)

- Participation à de nombreux événements et salons pour représenter la filière lauzes, comme l'accueil de la Préfète de Massif Central en Lozère.
- Félicitations adressées à Vincent Caussanel et Sylvain Barriol pour les distinctions reçues lors du Salon International du Patrimoine Culturel à Paris.

Arnaud Carré, Commissaire du Massif Central, indique à ALC qu'il ne faut pas hésiter à demander à l'ANCT – Commissariat du Massif central, de relayer la communication de l'association, notamment sur les formations. La structure dispose d'un site internet, d'une newsletter et de réseaux sociaux sur lesquels diffuser les informations.

e. Vie associative :

- **Arrivée en mars 2025 de Charlotte Herlem** au poste de coordinatrice administrative et de la vie associative. Consolidation des compétences internes (QualiOp, SST...).
- L'association a enregistré l'arrivée de **12 nouveaux adhérents en 2025** (6 membres de droit, 6 amis d'ALC).
- L'activité de bénévolat a représenté **près de 600 heures** de mobilisation sur l'année.
- **Expertises** : ALC a été sollicitée sur deux dossiers (Lozère et Causse de Sauveterre) en tant que sapiteur auprès d'experts judiciaires.

Face aux sollicitations récurrentes des experts-judiciaires, architectes et collectivités, l'association souligne le besoin de **structurer juridiquement et éthiquement ces interventions** afin de protéger ses membres et d'éviter les situations de conflits d'intérêts locaux. Un groupe de travail spécifique sera créé pour rédiger une charte éthique claire et répondre aux questions juridiques. Marc Dombre, artisan lauzier à la retraite qui a principalement réalisé les expertises jusqu'à présent, a accepté de participer à ce groupe de travail. **Un appel sera lancé aux membres d'ALC pour rejoindre celui-ci.**

3. Bilan financier 2025 (Cf. Diapositives 10 à 19 de la présentation)

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 sont présentés par Nicolas Diet.

a. Compte de résultat :

- **Produits d'exploitation** : 134 269 € (contre 119 667 € en 2024), dont 99 694 € de subventions d'exploitation (soit 74 % du total des produits, confirmant une **dépendance encore forte aux financements publics**). Les ventes de prestations de formation s'établissent à 27 323 €.
- **Charges d'exploitation** : 120 198 € (contre 138 800 € en 2024). Les **charges de personnel représentent le premier poste de dépense** à hauteur de 51 253 € (soit 55 % des charges hors variations de stocks). Les frais de déplacement et de mission s'élèvent à 15 % des charges d'exploitation.
- **Résultat** : Un **résultat d'exploitation bénéficiaire de 14 070 €**, et un **résultat net de 20 831 €** (en nette progression par rapport aux 4 161 € de 2024), s'expliquant notamment par le report comptable de ressources non utilisées (fonds dédiés).

- **Fonds propres :** La situation nette s'établit à 33 121 € au 31 décembre 2025.

b. Points de vigilance et trésorerie :

- L'association affiche un besoin de fonds de roulement (BFR) de 17 613 € en fin d'année. Du fait des décalages de versement des subventions, un **recours temporaire à un découvert bancaire autorisé de 20 k€** s'avère nécessaire pour honorer les paiements des fournisseurs et rembourser les frais des bénévoles (délais d'attente de décembre à mars).
- Une vigilance est partagée concernant le **risque potentiel de fiscalisation de l'activité (TVA, IS) lié au développement des actions de formation** de l'association dès 2026. Une analyse avec le cabinet comptable est programmée.

Echanges sur les financements publics :

- **Yoann Latrouite** remercie l'ANCT – Commissariat du Massif central pour son soutien constant. Il souligne que le déploiement progressif des formations vise à tendre vers une plus grande autonomie financière pour l'association. Toutefois, s'agissant d'une filière patrimoniale rare et fragile, il interroge le Commissaire de Massif Central sur la garantie d'un soutien public pérenne.
- **Arnaud Carré** précise que l'État soutient exclusivement des projets spécifiques (à hauteur de 80 % maximum) et ne finance pas le fonctionnement des associations. Ce soutien reste conditionné par la production de livrables attestant des actions menées. Il encourage la structure à diversifier ses ressources en recherchant des financements privés ou de développement (comme l'autofinancement via les formations). Il rappelle que les aides sont attribuées sous réserve de crédits disponibles pour des projets structurant la filière à l'échelle globale du Massif Central. Enfin, il avertit que la Convention de massif actuelle s'arrête l'année prochaine et qu'il n'y a pas de visibilité pour 2028. L'intégration de la filière pierre dans la future convention financière relèvera d'un choix politique des élus du Massif Central.
- **Christelle Peyre**, chargée de mission à l'ANCT – Commissariat du Massif central, ajoute que si les élus manifestent aujourd'hui une volonté claire de travailler sur la filière pierre, cette orientation politique peut être amenée à évoluer à l'avenir.
- **Nicolas Diet** souligne que la reconnaissance nationale de la filière est indispensable pour espérer obtenir des financements publics pérennes directement au niveau ministériel. Ces fonds permettraient de sécuriser les actions régaliennes d'ALC (formation et qualification, reconnaissance réglementaire, promotion et valorisation), d'où l'importance de mener des démarches de reconnaissance d'intérêt général ou d'utilité publique.

Autres échanges :

- **Ludovic Susini** propose de mettre en place des chantiers-écoles pour la réalisation d'abribus pour enfants associant la lauze et la pierre sèche. Ce type de projet permettrait de pérenniser un ouvrage et d'embellir l'espace public tout en offrant un exercice concret sur un produit fini, évitant ainsi aux stagiaires de monter et démonter de manière répétitive des maquettes temporaires au centre de formation. Ce dispositif permettrait aussi de renforcer le modèle économique des formations, via la vente d'une réalisation livrée en fin de formation.

- **Arnaud Carré** partage l'expérience de la filière bois, qui a développé un concept de mobilier urbain démonstrateur (abribus en bois de châtaignier) devant faire l'objet d'un webinaire le 7 juillet. Il invite ALC à se rapprocher d'architectes ou de designers pour concevoir des prototypes similaires adaptés à la lauze et à la pierre sèche.

c. Procurations enregistrées pour les votes :

- Pierre Lerouxel et Loïc Lecuret ont donné pouvoir à Nicolas Sévérac ;
- Martin Muriot et Kevin Muzzarelli ont donné pouvoir à Vincent Caussanel ;
- Félix Veissière a donné pouvoir à Yoann Latrouite.

d. Votes sur l'exercice 2025 :

- **Rapport d'activités 2025** : adopté à l'unanimité.
- **Bilan financier 2025** : adopté à l'unanimité.
- **Affectation du résultat net** (report à nouveau du bénéfice sur 2026) : adopté à l'unanimité.
- **Pouvoir donné aux co-présidents pour les démarches de subventions et d'emprunts** : adopté à l'unanimité.

4. Projets et actions 2026 (Cf. Diapositives 21 à 28 de la présentation)

Les projets et actions 2026 sont présentés par Charlotte Herlem et Nicolas Diet.

a. Formation et qualification :

- Poursuite du déploiement des formations via le **partenariat ABPS**, déploiement du logiciel de gestion administrative **Digiforma**, et poursuite du **travail d'amélioration continue QualiOpi et Certif'Région**.
- Intégration de **nouvelles actions de formation** avec les le PnR et Géoparc mondial Unesco des Causses du Quercy et Grands Causses, et **de sensibilisation** dans les écoles d'architecture (Toulouse, Chaillot, Avignon) et les collèges (partenariat "De l'Or dans les mains").
- **Bilan du premier semestre 2026 : 37 jours de formation** réalisés pour **55 stagiaires**, dont 33 apprentis. Finalisation de la **4^e promotion des CQP Couvreurs lauziers** avec un **taux de réussite aux examens de 50 %** (6 certifiés sur 12 candidats).

Ajustements pédagogiques décidés suite au bilan des CQP :

- o Amélioration du séquençage, notamment ajustement de l'examen blanc pour la spécialité calcaire ;
 - o Priorisation des approvisionnements en lauzes de récupération ou brutes pour l'apprentissage de la taille ;
 - o Report des exercices complexes (noues...) vers des modules de perfectionnement courts et spécialisés.
- **Calendrier du second semestre 2026** : Lancement de la **5^e promotion des CQP Couvreur Lauzier** d'octobre 2026 à mars 2027. Un **appel urgent est lancé aux formateurs pour transmettre leurs disponibilités**, afin de finaliser

les plannings administratifs et ainsi lancer la prospection de toutes les formations programmées (pas seulement les CQP).

Echanges :

- **Vincent Caussanel** invite instamment l'ensemble des formateurs à répondre rapidement aux sollicitations de Charlotte Herlem afin de lui transmettre leurs disponibilités. Il précise que cette remontée d'informations est urgente et indispensable pour finaliser et caler le calendrier des prochaines sessions de formation, en particulier pour les parcours certifiants des deux CQP.

b. Règles professionnelles :

- Rédaction d'une **"version zéro" des règles professionnelles** attendue pour septembre 2026, suivie d'un rassemblement du **groupe de travail élargi entre Lozère et Aveyron en octobre**. Ce rassemblement de terrain permettra aux membres du groupe de travail élargi de s'acculturer avec la filière lauzes dans son ensemble, ses problématiques, les solutions envisagées ... (visites de carrières, de chantiers, de réalisations finies, réunions de travail).
- **Finalisation des premiers essais de caractérisation des matériaux** avec le CTMNC dans l'été pour consolider le protocole scientifique. Puis, poursuite des essais avec des échantillons de différentes carrières.
- **Essais aux intempéries : déploiement opérationnel de la base de données de référence avec François Chauvin**. L'objectif est d'atteindre le référencement de **50 chantiers sur 14 départements** en documentant **3 typologies de pose distinctes** (clouée sur volige, calée sur voûte clavée, calée au cordeau).

c. Approvisionnement et structuration de la filière :

- **Dépôt officiel en mars 2026 du dossier de programme d'actions mutualisé "Lauba'Roc"** (porté par ALC, ABPS, les PnR des Monts d'Ardèche, des Grands Causses et de l'Aubrac, en partenariat avec le SNROC, le CTMNC, l'APAMAC et le PnR et Géoparc mondial Unesco des Causses du Quercy) auprès du Commissariat de Massif Central, pour un démarrage projeté en octobre 2026.
- Lancement d'une **étude d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) comparative sur l'impact environnemental de l'extraction de la lauze calcaire et de gneiss**, réalisée en partenariat avec l'IMT Alès.
- **Journée d'expérimentation** programmée à la carrière du Lauzas dans le cadre du groupe de travail « ressource en lauzes calcaire », dans l'objectif d'améliorer le process d'extraction et de transformation des lauzes. Préparation de démarches partenariales similaires avec les exploitants (carrières de Montdardier, Lachamp, le Tournel, Brux dans la Vienne...).
- Poursuite du développement du réseau partenarial.

Echanges :

- **Christelle Peyre** suggère d'envisager à terme l'intégration du Parc naturel Régional de Millevaches en Limousin au programme LaubaRoc par le biais des « territoires d'expérimentation » du projet. Elle précise que ce parc a manifesté un intérêt marqué pour rejoindre la démarche, bien que les délais

d'instruction n'aient pas permis de l'inclure directement dans le dossier de candidature initial déposé en mars.

- **David Rocher**, carrier et représentant du SNROC, interroge l'assemblée sur l'opportunité de solliciter le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) afin de mener des expertises techniques et géologiques approfondies sur les gisements de lauzes. Par ailleurs, il rappelle que l'enjeu prioritaire pour le SNROC réside dans la simplification administrative des procédures d'accès à la ressource. Il préconise ainsi de militer pour que les exploitations artisanales relèvent du régime d'enregistrement (procédure simplifiée) plutôt que du régime d'autorisation environnementale, ce dernier étant particulièrement lourd, contraignant et coûteux pour les carrières patrimoniales.

Suite à l'AG, ALC a reçu la réponse positive au programme d'actions Lauba'Roc qui débutera en octobre 2026.

d. Communication - Représentation :

- Travail sur la **mise à jour de la fiche d'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel de la France** (PCIF).
- Présence sur le terrain programmée lors de nombreux événements et salons comme le Congrès national de l'UMGCCP, les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) ou de l'exposition prévue lors du mois de l'architecture à l'automne du CAUE de l'Aveyron.

e. Autres actions :

- **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) :** Lancement d'une démarche d'accompagnement avec l'ADEFPAT pour **redessiner le projet associatif global d'ALC** et **stabiliser son modèle socio-économique** face aux futures baisses annoncées des subventions publiques.
- **Bénévolat de compétences :** Collaboration avec Marie-Paule Lentin, bénévole de l'association Passerelles & Compétences pour **structurer la recherche de mécénats privés**.
- **Déménagement d'ALC :** Recherche active de nouveaux locaux (bureaux et centre de formation) sur le secteur de Mende pour une installation au plus tard en octobre 2027.

Echanges :

- **Christelle Peyre** demande si le DLA englobe également l'association « Culture Pierre ».
- **Nicolas Diet** précise que l'accompagnement concerne exclusivement ALC. Culture Pierre n'a pas atteint un niveau de maturité suffisant, tant sur le plan de la définition du projet que de la structuration de sa gouvernance, pour pouvoir être intégrée à ce stade dans cette démarche d'audit et de redéfinition stratégique.

f. Vie associative :

- **Evolution de la gouvernance de l'association** avec la création de **deux commissions thématiques** associées au Conseil d'Administration : la

Commission filière (référénts : Loïc Lecuret et Vincent Caussanel) et la Commission finances & développement (référénts : Anne-Sophie Bourasseau et Nicolas Sévérac). Les commissions se réuniront mensuellement et le CA se réunira trimestriellement pour statuer sur leurs travaux.

- L'association enregistre l'adhésion de **7 nouveaux membres** depuis le début de l'exercice (6 membres de droit, 1 ami d'ALC).

5. Budget prévisionnel 2026 (Cf. Diapositives 29 à 33 de la présentation)

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 est présenté à l'assemblée par Nicolas Diet.

a. Dépenses (charges) :

- **Le prévisionnel de charges s'établit à 216 219 €** (contre 130 663 € en 2025). Cette hausse significative s'explique par **l'intensification des travaux liés aux règles professionnelles** (recours à des prestataires externes pour 93 238 € dont les honoraires de François Chauvin) et par le **déploiement de l'activité de formation** (achats de matières premières projetés à 21 644 € et charges de personnel estimées à 82 800 €).
- Ce budget n'intègre pas à ce stade le futur projet immobilier pour le déménagement des locaux d'ALC, ni le programme Lauba'Roc.

b. Recettes (produits) :

- **Le total des produits prévisionnels est estimé à 233 523 €**, dégageant un **excédent prévisionnel de 17 304 €**. Les subventions attendues s'élèvent à 152 852 € (dont l'aide de l'ANCT - Commissariat du Massif central pour 121 952 € et la subvention de la DRAC de 7 000 €).
- **Les recettes de formation connaissent une forte progression**, budgétées à 68k€ (dont 38k€ sont déjà en cours de facturation ou contractualisés).
- **Ce budget se veut relativement ambitieux**, particulièrement en termes de produits, en lien avec le développement de nombreuses formations dans les territoires.

c. Points de vigilance :

- Nécessité de déposer à la rentrée une **demande d'avenant au programme Lauba'Eco pour prolonger son exécution jusqu'en décembre 2027** (au lieu de mai 2027) et **réallouer des lignes budgétaires non consommées** (notamment le budget initialement prévu pour les essais climatiques en soufflerie et les essais de caractérisation en laboratoire).
- Anticiper les besoins constants de trésorerie par le **maintien d'une autorisation de découvert permanente** et, si nécessaire, d'un prêt à moyen terme pour lisser les décalages de revenus et de subventions.

d. Autres pistes d'évolution stratégique et de diversification économique :

Afin de consolider le modèle financier d'ALC et de réduire sa dépendance aux subventions de projets, plusieurs axes de développement stratégique à moyen terme ont été présentés à l'assemblée :

- **Ouverture au mécénat privé :** Recherche de mécénats pour financer les investissements matériels et les projets de R&D (projet immobilier d'ALC, acquisition de matériel technique et de maquettes pédagogiques de formation, essais d'étanchéité...). Cette démarche nécessitera au préalable d'engager une révision statutaire de l'association.
- **Structuration d'une offre de services :** Valorisation et monétisation des compétences de l'association à travers le développement de prestations de services (expertises, réalisation d'inventaires patrimoniaux, conseil et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – AMO...).
- **Dynamisation des adhésions :** Élargissement de la base des adhérents d'ALC et réévaluation de la grille tarifaire des cotisations annuelles.
- **Autonomie de l'activité de formation :** Démarches pour l'obtention par ALC de son propre agrément d'Organisme de Formation (OF) indépendant, ce qui permettrait à terme de s'affranchir du reversement de 10 % du chiffre d'affaires des formations actuellement versé à ABPS.
- **Pérennisation des financements régionaux :** Négociation auprès des ministères et des collectivités territoriales afin d'obtenir des subventions de fonctionnement pluriannuelles pérennes, garantissant ainsi la prise en charge des charges fixes et des dépenses de personnel de la structure.

e. Votes sur l'exercice 2026

- **Validation des projets et actions de l'exercice 2026 :** adoptée à l'unanimité.
- **Validation du budget prévisionnel 2026 :** adoptée à l'unanimité.
- **Pouvoir donné aux co-présidents pour les demandes de subventions et d'emprunts :** adopté à l'unanimité.

6. Renouvellement des membres du Conseil d'administration

(Cf. Diapositives 34 à 35 de la présentation)

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est composé de 12 membres élus pour un mandat de 3 ans courant jusqu'en 2027.

Trois administrateurs actuels ayant fait part de leur souhait de **quitter leurs fonctions au sein du CA** (Joseph Lhoste, Pierre Lerouxel et Martin Muriot), **trois nouveaux membres se portent candidats pour intégrer l'instance** : Loïc Lecuret, Florian Servières et Mathieu Guirbert.

L'Assemblée générale procède aux votes individuels :

- **Intégration de Loïc Lecuret :** validée à l'unanimité ;
- **Intégration de Florian Servières :** Validée à l'unanimité ;
- **Intégration de Mathieu Guirbert :** Validée à l'unanimité.

La composition du Conseil d'administration d'ALC est ainsi validée et reste fixée à 12 membres jusqu'au renouvellement complet de 2027.

7. Renouvellement du Bureau (Cf. Diapositive 36 de la présentation)

Anne-Sophie Bourasseau se porte volontaire pour intégrer le Bureau en tant que co-trésorière.

L'ensemble des membres du Conseil d'administration n'étant pas présents, le vote pour le renouvellement officiel des membres du Bureau (co-présidences et co-trésoreries) est **reporté à la prochaine séance du CA**.

8. Montant des cotisations d'adhésion pour 2027

(Cf. Diapositive 37 de la présentation)

Echanges sur l'évolution de la grille tarifaire :

- **Vincent Caussanel** propose d'appliquer une augmentation des tarifs d'adhésion afin de soutenir le développement de l'association et de valoriser les bénéfices apportés par ALC à la filière.
- **Anne-Sophie Bourasseau** interroge la possibilité de proposer des paiements pluriannuels (par exemple paiement en une fois pour 3 ans).
- **Nicolas Sévérac** préconise de planifier l'Assemblée générale plus tôt dans l'année afin de fluidifier l'encaissement des cotisations dès le premier trimestre.
- **Yoann Latrouite** suggère d'accentuer l'écart de cotisation entre les structures de moins de 10 salariés et celles de plus de 10 salariés. **Nicolas Diet** rappelle toutefois qu'une seule entreprise adhérente dépasse actuellement ce seuil parmi les membres de droit d'ALC.
- **Ludovic Susini** se montre favorable à l'augmentation au vu de la publicité qu'apporte le site internet d'ALC aux entreprises membres.
- **Stéphane Barriol** souhaite comparer les pratiques tarifaires d'autres organisations professionnelles (ABPS, SNROC) et rappelle que les fédérations nationales indexent généralement les cotisations sur un pourcentage de la masse salariale.
- **Marc Dombre** propose d'étudier l'opportunité d'indexer le montant des cotisations annuelles des entreprises adhérentes sur un pourcentage de leur chiffre d'affaires en lauzes, afin d'établir une contribution proportionnelle à la taille et à l'activité économique de chaque structure.
- **Guy Alexandre** ne formule pas d'objection à une revalorisation des cotisations du collège des amis d'ALC, en particulier pour les personnes morales (collectivités).

Décision :

- Afin d'étudier l'ensemble de ces propositions et de les intégrer dans la réflexion globale sur le modèle économique menée dans le cadre du DLA, l'assemblée décide de reporter le vote sur le montant des cotisations 2027. Une Assemblée générale extraordinaire (AGE), qui pourra se tenir en distanciel, sera convoquée ultérieurement pour statuer sur la nouvelle grille tarifaire.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance de l'Assemblée générale est levée à 13 h 30 par les co-présidents, Vincent Caussanel et Nicolas Sévérac. Ils remercient l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution active.

La journée se poursuit par un repas convivial (13h30 – 15h) suivi de visites techniques et patrimoniales (Cf. "AG 2026 - Carnet de visites") :

- Le château de Calberte, guidé par Isabelle Darnas
- Les Calquières, guidé par Marc Dombre
- Les rascasses, guidé par Marc Dombre
- Les chantiers de Stéphane Barriol dans le centre-ville de Saint-Germain-de-Calberte
- L'église de Saint-Germain-de-Calberte, guidé par Marc Dombre
- Archimède, l'œuvre en pierres sèches, de Dimitri Gutton

Nicolas Sévérac et Vincent Caussanel, Co-présidents

